



SEPARATION de TERRASSE en APPARTEMENT

Par **Petit Merou**, le 21/02/2017 à 06:00

Bonjour,

Actuellement la séparation de la terrasse entre mon appartement et celui de mon voisin est faite de lames d'acier qu'on peut ouvrir et fermer. Je souhaite qu'elles soient fermées et mon voisin veut les laisser ouvertes ce qui empêche toute intimité tant phonique que visuelle. Rien n'est précisé dans le règlement de copropriété.

Ai-je le droit de poser une séparation en bois par exemple derrière la séparation existante ?

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le 21/02/2017 à 07:15

Bonjour,

Dans la mesure où cette partie de terrasse est à votre usage exclusif, rien ne s'oppose à ce que vous fermiez celle-ci afin de n'être pas importuné, tant pas des intrusions indésirables que par des visions de votre domaine toutes aussi indésirables.

Par **Petit Merou**, le 21/02/2017 à 12:05

Merci Tisuisse puis-je trouver un texte de loi dans ce sens?